

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JANVIER 2025

SOMMAIRE

INSTITUTION :

25-001 - Débat d'Orientation Budgétaire 2025

COMMANDE PUBLIQUE :

25-002 - Les Sagnes II : attribution du marché de travaux « Finitions »

RESSOURCES HUMAINES :

25-003 - ALSH : Ouverture des postes en Contrat d'Engagement Educatif pour l'année 2025

25-004 - Modification du tableau des effectifs

HABITAT :

25-005 - Aménagement du site de la Molière à Vic-le-Comte – Gestion foncière

TOURISME :

25-006 - Sport-Santé : Convention UFR STAPS

25-007 - Clermont Auvergne Métropole : convention de partenariat public-public

25-008 - Projet requalification du lac d'Aydat : plan de financement et demande de subventions



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de Janvier, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 35
Absents : 22
- **Dont suppléés :** 2
- **Dont représentés :** 10
Votants : 45

Date de convocation : le 17 janvier 2025

Présents : M. BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOUVY Philippe, COULON Damien, Mmes FROMAGE Catherine, GILBERTAS Cécile, MM. GUELON Dominique, GUELON René, LUSINIER Jacques, Mmes MATHÉLY Martine, MATHIEU Albane, PACAUD Christine, MM. PAULET Gilles, PÉTEL Gilles, Mme PHAM Catherine, M. PIGOT Pascal, Mme PINET Marie-Josèphe (S), MM. PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mmes ROUX Valérie, SARRE Jocelyne (S), MM. SCALMANA Dominique, SERRE Franck, TALEB Franck. TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPI Nadine.

Absents : M. BEGON MARGERIDON Laurent a donné pouvoir à Gilles PAULET, M. CHOMETTE Régis, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, Mme CUBIZOLLES Éva, M. DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Michel PONS, M. GAUTHIER Paul, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Jacques LUSINIER, M. HÉRITIER Alain, Mme HUET Pierrette a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. JULIEN Thierry, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Pascal PIGOT, Mme MAUBROU Sandrine, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, PAGES Alexandre, SAUTAREL Jean-François, M. THEBAULT Alain a donné pouvoir à Franck SERRE, Mme TYSSANDIER Martine, M. VEGA Richard a donné pouvoir à Pascal BRUHAT.

Secrétaire de séance : Nadine VALLESPI

Les dispositions du CGCT prévoient que les communes de 3 500 habitants et plus, et les établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, ont l'obligation de présenter un rapport sur les orientations du budget.

Ce rapport donne lieu à un débat dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

La loi NOTRe du 07 août 2015 impose désormais une délibération spécifique relative au rapport d'orientation budgétaire.

D'autres dispositions de la loi codifiées à l'article L.2312-1 du CGCT précisent : « Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 23 janvier 2025

Registre des délibérations – n° 25-001

Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20250123-DE-25-001-DE
Date de télétransmission : 28/01/2025
Date de réception préfecture : 28/01/2025

représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.
Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Le Conseil communautaire a pris acte du rapport d'orientation budgétaire pour 2025, joint à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

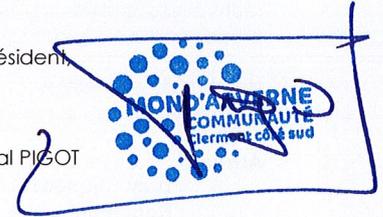
Veyre-Monton
Le 28 janvier 2025

La secrétaire de séance,


Nadine VALLESPI

Le Président,

Pascal PIGOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : ZA LES SAGNES II : MARCHÉ DE TRAVAUX FINITION - CHOIX DES ENTREPRISES

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de Janvier, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 35
Absents : 22
- Dont suppléés : 2
- Dont représentés : 10
Votants : 45

Date de convocation : le 17 janvier 2025

Présents : M. BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOUVY Philippe, COULON Damien, Mmes FROMAGE Catherine, GILBERTAS Cécile, MM. GUELON Dominique, GUELON René, LUSINIER Jacques, Mmes MATHÉLY Martine, MATHIEU Albane, PACAUD Christine, MM. PAULET Gilles, PÉTEL Gilles, Mme PHAM Catherine, M. PIGOT Pascal, Mme PINET Marie-Josèphe (S), MM. PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mmes ROUX Valérie, SARRE Jocelyne (S), MM. SCALMANA Dominique, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPI Nadine.

Absents : M. BEGON MARGERIDON Laurent a donné pouvoir à Gilles PAULET, M. CHOMETTE Régis, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, Mme CUBIZOLLES Éva, M. DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Michel PONS, M. GAUTHIER Paul, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Jacques LUSINIER, M. HÉRITIER Alain, Mme HUET Pierrette a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. JULIEN Thierry, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Pascal PIGOT, Mme MAUBROU Sandrine, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, PAGES Alexandre, SAUTAREL Jean-François, M. THEBAULT Alain a donné pouvoir à Franck SERRE, Mme TYSSANDIER Martine, M. VEGA Richard a donné pouvoir à Pascal BRUHAT.

Secrétaire de séance : Nadine VALLESPI

Dans le cadre de sa compétence obligatoire actions de développement économique et plus précisément dans le domaine de la création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, Mond'Arverne Communauté a décidé de la réalisation des travaux de finition de la zone d'activités Les Sagnes II sur la commune d'Orcet.

Selon les caractéristiques techniques distinctes des prestations à réaliser dans le cadre de ces travaux, le marché a été fractionné en deux lots : lot 1 Terrassements, assainissement, réseaux secs, chaussée, trottoir et lot 2 Espaces verts.

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été mis en ligne le 17 octobre 2024 sur la plateforme DEMATIS e-marchéspublics.com et publié auprès du Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP).

À la date limite de réception des offres, fixée au 20 novembre 2024 à 12H, les candidats suivants ont répondu à la consultation allotie :

- lot 1 Terrassements, assainissement, réseaux secs, chaussée, trottoir : SAS Eurovia Dala, NGE Routes Auvergne, SAS Colas France établissement de Lempdes, SAS Coudert et Roger Martin Auvergne Rhône Alpes ;
- lot 2 Espaces verts : SARL Pallandre Paysage, SASU Idverde, SARL Idée Création Paysage et SAS BEE Paysage.

Après examen des offres par la Commission d'Appel d'Offres, cette dernière propose de retenir les offres jugées économiquement les plus avantageuses et vous demande :

- **D'attribuer les lots comme suit :**
 - lot 1 Terrassements, assainissement, réseaux secs, chaussée, trottoir à la SAS Eurovia Dala sise Les Littes 42650 SAINT JEAN DE BONNEFONDS, pour un montant de 249 976,50 € HT soit 299 971,80 € TTC ;
 - lot 2 Espaces verts à la SARL Idée Création Paysage sise 6 allée des Sarments 63 730 PLAUZAT, pour un montant de 15 819,94 € HT soit 18 983,93 € TTC.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

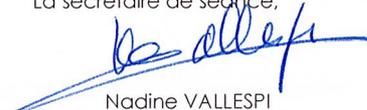
-DÉCIDE-

- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés et tout document se rapportant à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 28 janvier 2025

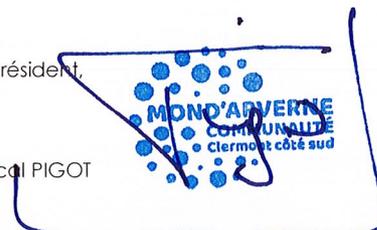
La secrétaire de séance,



Nadine VALLESPI

Le Président,

Pascal PIGOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : ALSH : OUVERTURE DES POSTES EN CONTRAT D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF POUR L'ANNÉE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de Janvier, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 35
Absents : 22
- Dont suppléés : 2
- Dont représentés : 10
Votants : 45

Date de convocation : le 17 janvier 2025

Présents : M. BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOUVY Philippe, COULON Damien, Mmes FROMAGE Catherine, GILBERTAS Cécile, MM. GUELON Dominique, GUELON René, LUSINIER Jacques, Mmes MATHÉLY Martine, MATHIEU Alban, PACAUD Christine, MM. PAULET Gilles, PÉTEL Gilles, Mme PHAM Catherine, M. PIGOT Pascal, Mme PINET Marie-Josèphe (S), MM. PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mmes ROUX Valérie, SARRE Jocelyne (S), MM. SCALMANA Dominique, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPI Nadine.

Absents : M. BEGON MARGERIDON Laurent a donné pouvoir à Gilles PAULET, M. CHOMETTE Régis, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, Mme CUBIZOLLES Éva, M. DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Michel PONS, M. GAUTHIER Paul, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Jacques LUSINIER, M. HÉRITIER Alain, Mme HUET Pierrette a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. JULIEN Thierry, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Pascal PIGOT, Mme MAUBROU Sandrine, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, PAGES Alexandre, SAUTAREL Jean-François, M. THEBAULT Alain a donné pouvoir à Franck SERRE, Mme TYSSANDIER Martine, M. VEGA Richard a donné pouvoir à Pascal BRUHAT.

Secrétaire de séance : Nadine VALLESPI

Le fonctionnement de cinq ALSH communautaires en régie directe implique, pendant les périodes de vacances scolaires, le recours à du personnel contractuel en contrat d'engagement éducatif (CEE), afin de renforcer l'équipe permanente.

Ces contrats répondent à des règles générales et à des règles particulières adoptées par la collectivité.

L'assemblée délibérante a approuvé le 27 juin 2024 une revalorisation des forfaits de rémunération :

Type CEE	Diplôme	Tarif brut depuis le 27/06/2024
Forfait journée ALSH	Titulaire BAFA	70 €
Adjoint Direction ALSH	Titulaire BAFA	81 €

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 23 janvier 2025

Registre des délibérations – n° 25-003

Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20250123-DE-25-003-DE
Date de télétransmission : 28/01/2025
Date de réception préfecture : 28/01/2025

Forfait journée ALSH Séjours	Titulaire BAFA	75,80 €
------------------------------	----------------	----------------

Les forfaits journaliers ci-dessous restent inchangés :

Type CEE	Diplôme	Tarif Brut
Forfait 1/2 journée ALSH + Séjours	Titulaire BAFA	37,20 €
Forfait journée ALSH	Stagiaire BAFA	43,80 €
Forfait journée ALSH Séjours	Stagiaire BAFA	48,20 €

Les besoins d'ouverture de postes pour l'année 2025 sont les suivants :

ALSH Montcervier

Service	Statut animateurs	Nombres de journées	Forfait journalier
CLICE Chadieu	Titulaires BAFA	147	70 €
	Stagiaires BAFA	14	43,80 €
CLIVE Montcervier	Titulaires BAFA	658	70 €
	Stagiaires BAFA	124	43,80 €
CLIC Camps	Titulaires BAFA (avec nuitées)	44	75.80 €
	Titulaires BAFA (préparation séjours)	8	70 €

ALSH Aydat

Service	Statut animateurs	Nombres de journées	Forfait journalier
CL5E	Titulaires BAFA	240	70 €
	Stagiaires BAFA	46	43,80 €

ALSH La Roche Blanche

Service	Statut animateurs	Nombres de journées	Forfait journalier
CL3E	Titulaires BAFA	300	70 €

	Stagiaires BAFA	38	43,80 €
--	-----------------	----	---------

ALSH Saint-Georges

Service	Statut animateurs	Nombres de journées	Forfait journalier
CL4E	Titulaires BAFA	112	70 €
	Stagiaires BAFA	36	43,80 €

ALSH Saint-Saturnin

Service	Statut animateurs	Nombres de journées	Forfait journalier
CL6E	Titulaires BAFA	291	70 €
	Stagiaires BAFA	41	43,80 €

Accueil Adapté

Service	Statut animateurs	Nombres de journées	Forfait journalier
AA - Tous les ALSH	Titulaires BAFA	321	70 €

Dispositif BAFA Citoyen

Service	Statut animateurs	Nombres de journées	Forfait journalier
0EJ Bafa Citoyen	Stagiaires BAFA	126	43,80 €

Politique Ado

Service	Statut animateurs	Nombre de journées	Forfait journalier
CAP'ADO Vic le Comte (EJ1V)	Titulaires BAFA (avec nuitées)	21	75,80 €
	Titulaires BAFA (préparation séjours)	3	70 €
ESCAL'ADOS La Roche	Titulaires BAFA (avec nuitées)	21	75,80 €

Blanche (EJ3RLRB)	Titulaires BAFA (préparation séjours)	3	70 €
CLUB ADOS Les Martres de Veyre (EJ3MLMDV)	Titulaires BAFA (avec nuitées)	21	75,80 €
	Titulaires BAFA (préparation séjours)	3	70 €
PASS'ADOS Saint-Saturnin (EJ2SS)	Titulaires BAFA (avec nuitées)	21	75,80 €
	Titulaires BAFA (préparation séjours)	3	70 €

Ces ouvertures de postes permettent de répondre à la capacité maximale d'accueil de la structure. Les effectifs seront réajustés pour chaque période en fonction des besoins et des inscriptions.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- DÉCIDE -

- **D'approuver l'ouverture de l'ensemble des postes en Contrat d'Engagement Éducatif tel que présentée ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

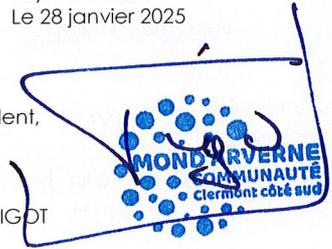
Veyre-Monton
Le 28 janvier 2025

La secrétaire de séance,


Nadine VALLESPI

Le Président,

Pascal PIGOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de Janvier, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :	
En exercice :	55
Présents :	35
Absents :	22
- Dont suppléés :	2
- Dont représentés :	10
Votants :	45

Date de convocation : le 17 janvier 2025

Présents : M. BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOUVY Philippe, COULON Damien, Mmes FROMAGE Catherine, GILBERTAS Cécile, MM. GUELON Dominique, GUELON René, LUSINIER Jacques, Mmes MATHÉLY Martine, MATHIEU Albane, PACAUD Christine, MM. PAULET Gilles, PÉTEL Gilles, Mme PHAM Catherine, M. PIGOT Pascal, Mme PINET Marie-Josèphe (S), MM. PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mmes ROUX Valérie, SARRE Jocelyne (S), MM. SCALMANA Dominique, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPI Nadine.

Absents : M. BEGON MARGERIDON Laurent a donné pouvoir à Gilles PAULET, M. CHOMETTE Régis, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, Mme CUBIZOLLES Éva, M. DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Michel PONS, M. GAUTHIER Paul, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Jacques LUSINIER, M. HÉRITIER Alain, Mme HUET Pierrette a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. JULIEN Thierry, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Pascal PIGOT, Mme MAUBROU Sandrine, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, PAGES Alexandre, SAUTAREL Jean-François, M. THEBAULT Alain a donné pouvoir à Franck SERRE, Mme TYSSANDIER Martine, M. VEGA Richard a donné pouvoir à Pascal BRUHAT.

Secrétaire de séance : Nadine VALLESPI

Tout agent, dès l'instant qu'il remplit les conditions statutaires, peut être éligible à la promotion interne mais la présentation du dossier est soumise à la proposition de l'autorité territoriale. Conformément aux lignes directrices de gestion, Mond'Arverne Communauté a choisi de retenir les critères suivants :

- L'agent doit être actuellement positionné sur un poste qui pourrait relever du cadre d'emploi supérieur.
- L'agent a déjà passé au moins une fois le concours de la FPT correspondant au cadre d'emploi et grade demandé au titre de la promotion interne.

Un dossier de promotion interne a été transmis au CDG pour un responsable de secteur (catégorie C) du service « lecture publique ».

Par arrêté n°2024-532 du 06/12/2024, le CDG a inscrit cet agent sur la liste d'aptitude des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B). Il est donc proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 23 janvier 2025

Registre des délibérations – n° 25-004

Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20250123-DE-25-004-DE
Date de télétransmission : 28/01/2025
Date de réception préfecture : 28/01/2025

Poste à supprimer	Poste à créer	Échéance
15 - Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe - Permanent - 35/35	15 - Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques – Permanent – 35/35	01/02/2025

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- DÉCIDE -

- **D'approuver la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus,**
- **Et, de créer le poste correspondant.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
 Le 28 janvier 2025

La secrétaire de séance,



Nadine VALLESPI

Le Président,

Pascal FIGOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : AMÉNAGEMENT DU SITE DE LA MOLIÈRE À VIC-LE-COMTE – GESTION FONCIÈRE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de Janvier, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 35
Absents : 22
- **Dont suppléés :** 2
- **Dont représentés :** 10
Votants : 45

Date de convocation : le 17 janvier 2025

Présents : M. BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOUVY Philippe, COULON Damien, Mmes FROMAGE Catherine, GILBERTAS Cécile, MM. GUELON Dominique, GUELON René, LUSINIER Jacques, Mmes MATHÉLY Martine, MATHIEU Alban, PACAUD Christine, MM. PAULET Gilles, PÉTEL Gilles, Mme PHAM Catherine, M. PIGOT Pascal, Mme PINET Marie-Josèphe (S), MM. PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mmes ROUX Valérie, SARRE Jocelyne (S), MM. SCALMANA Dominique, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPI Nadine.

Absents : M. BEGON MARGERIDON Laurent a donné pouvoir à Gilles PAULET, M. CHOMETTE Régis, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, Mme CUBIZOLLES Éva, M. DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Michel PONS, M. GAUTHIER Paul, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Jacques LUSINIER, M. HÉRITIER Alain, Mme HUET Pierrette a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. JULIEN Thierry, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Pascal PIGOT, Mme MAUBROU Sandrine, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, PAGES Alexandre, SAUTAREL Jean-François, M. THEBAULT Alain a donné pouvoir à Franck SERRE, Mme TYSSANDIER Martine, M. VEGA Richard a donné pouvoir à Pascal BRUHAT.

Secrétaire de séance : Nadine VALLESPI

Par délibération du 27 mai 2021, Mond'Arverne Communauté a confié à Auvergne Habitat l'aménagement d'une emprise foncière cadastrée AE 333, AE 334, AE 335 et AE 336, située rue de la Croix du Vent/chemin de la Petite Molière à Vic-le-Comte. Cette emprise foncière a été préemptée par l'EPF Auvergne, pour le compte de la Communauté de communes, le droit de préemption ayant été délégué à l'EPF Auvergne par une décision en date du 25 juin 2019.

Le programme de logements comporte 16 logements locatifs sociaux, 4 lots libres à bâtir et 4 logements en accession sociale à la propriété.

Comme défini initialement, les conditions de gestion foncière de l'opération sont les suivantes : bail emphytéotique sur le foncier dédié au logement locatif social, et cession du reste du foncier à Auvergne Habitat au prix où l'EPF Auvergne a acquis.

Le redécoupage foncier nécessaire pour la réalisation de la vente ayant été réalisé, les transactions peuvent être organisées.

Devenir des parcelles cadastrées AE 333 b, AE 334, AE 335 et AE 336 :

Dans un premier temps, Mond'Arverne Communauté achètera par acte notarié le foncier dédié aux lots libres, lots en accession à la propriété et espaces publics à l'EPF Auvergne. Le prix de cession hors TVA s'élève à 287 546,83 € (dont 377,95 € de frais de procédure).

Sur ce montant s'ajoute une TVA sur marge de 2 471,61 €, soit un prix de cessions, toutes taxes comprises, de 290 018,44 € dont le calcul a été arrêté au 30 juin 2025. La Communauté de communes a réglé à l'EPF Auvergne 120 833,35 € au titre des participations (2024 incluse). Le restant dû est donc de 169 185,09 € TTC.

Dans un second temps, Mond'Arverne Communauté revendra à Auvergne Habitat cette même emprise foncière, au prix de 253 362,18 € HT, conformément aux engagements pris par Mond'Arverne Communauté lors de la négociation initiale avec le bailleur. Une demande d'évaluation a été déposée au pôle d'évaluation domaniale le 23 août 2023 mais est restée sans réponse. L'écart entre le prix d'achat et le prix de revente peut se justifier par l'intérêt général du projet (production de 4 logements en accession sociale) et la contrepartie : réalisation des voiries et espaces publics par Auvergne Habitat.

Devenir de la parcelle cadastrée AE 333 a

Ce foncier dédié aux 16 logements locatifs sociaux sera mis à disposition du bailleur par voie de bail emphytéotique entre l'EPF Auvergne et Auvergne Habitat. Au regard de l'intérêt général du projet et de l'absence de réponse du pôle d'évaluation domaniale pour la demande d'évaluation faite le 22 août 2023, la redevance est fixée à l'euro symbolique. La durée du bail emphytéotique est fixée à 75 ans.

Lancement des travaux :

Auvergne Habitat est prêt à débiter les travaux de démolition du bâtiment modulaire présent sur le terrain. Dans l'attente de la réalisation des actes mentionnés ci-dessus, il est proposé que l'EPF Auvergne mette à disposition le foncier au bailleur par voie de convention de mise à disposition.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- DÉCIDE -

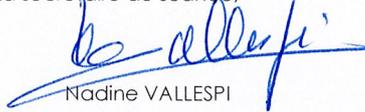
- **D'autoriser le rachat par acte notarié des parcelles cadastrées AE 334, AE 335, AE 336, ainsi que la partie B de la parcelle cadastrée AE 333 apparaissant au procès-verbal de délimitation du 25 janvier 2024 au prix mentionné ci-dessus.**
- **D'autoriser la revente à Auvergne Habitat des parcelles cadastrées AE 334, AE 335, AE 336, ainsi que la partie B de la parcelle cadastrée AE 333 apparaissant au procès-verbal de délimitation du 25 janvier 2024 au prix mentionné ci-dessus.**

- D'autoriser l'EPF Auvergne à signer un bail emphytéotique avec Auvergne Habitat pour la partie A de la parcelle cadastrée AE 333 apparaissant au procès-verbal de délimitation du 25 janvier 2024 dans les conditions mentionnées ci-dessus.
- D'autoriser l'EPF Auvergne à signer une convention de mise à disposition du foncier avec Auvergne Habitat.
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à authentifier et signer tout document relatif à ces procédures.

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 28 janvier 2025

La secrétaire de séance,


Nadine VALLESPI

Le Président,

Pascal PIGOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : SPORT-SANTÉ : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'UFR STAPS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de Janvier, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 35
Absents : 22
- **Dont suppléés :** 2
- **Dont représentés :** 10
Votants : 45

Date de convocation : le 17 janvier 2025

Présents : M. BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOUVY Philippe, COULON Damien, Mmes FROMAGE Catherine, GILBERTAS Cécile, MM. GUELON Dominique, GUELON René, LUSINIER Jacques, Mmes MATHÉLY Martine, MATHIEU Albane, PACAUD Christine, MM. PAULET Gilles, PÉTEL Gilles, Mme PHAM Catherine, M. PIGOT Pascal, Mme PINET Marie-Josèphe (S), MM. PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mmes ROUX Valérie, SARRE Jocelyne (S), MM. SCALMANA Dominique, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPI Nadine.

Absents : M. BEGON MARGERIDON Laurent a donné pouvoir à Gilles PAULET, M. CHOMETTE Régis, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, Mme CUBIZOLLES Éva, M. DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Michel PONS, M. GAUTHIER Paul, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Jacques LUSINIER, M. HÉRITIER Alain, Mme HUET Pierrette a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. JULIEN Thierry, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Pascal PIGOT, Mme MAUBROU Sandrine, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, PAGES Alexandre, SAUTAREL Jean-François, M. THEBAULT Alain a donné pouvoir à Franck SERRE, Mme TYSSANDIER Martine, M. VEGA Richard a donné pouvoir à Pascal BRUHAT.

Secrétaire de séance : Nadine VALLESPI

Dans le cadre de sa stratégie touristique de pleine nature pour la période 2022-2028, Mond'Arverne Communauté a manifesté son ambition de s'adresser aux seniors, aux personnes en situation de handicap, aux convalescents et aux personnes sédentaires. En effet, le « sport sur ordonnance » stimule la demande de séjours touristiques axés sur le sport-santé. De plus, le territoire de Mond'Arverne Communauté se prête parfaitement à cette pratique grâce à sa proximité avec les stations thermales, son relief relativement doux et ses paysages variés. L'objectif est de renforcer les offres déjà présentes sur le territoire et d'examiner la capacité de Mond'Arverne Communauté à devenir une référence en matière de sport-santé.

Pour ce faire, l'EPCI sollicite l'expertise d'étudiants du Master 2 STAPS Management du sport parcours « Conception et développement des espaces récréatifs innovants » afin d'étudier les potentialités de développement du sport-santé sur son territoire.

La convention de partenariat jointe à la présente délibération vise à définir le champ d'intervention des étudiants de l'UFR STAPS pour réaliser un diagnostic territorial et proposer un plan d'action en vue de faire de notre territoire une référence en matière de sport-santé. Cette démarche s'inscrit également dans le cadre du développement du Contrat Local de Santé.

Si, lors de la phase opérationnelle, certaines actions nécessitent un financement de la part de Mond'Arverne Communauté, les modalités financières devront faire l'objet d'une validation par un avenant à la convention.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- DÉCIDE -

- **D'approuver la convention de partenariat avec l'UFR STAPS,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à la signer.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 28 janvier 2025

La secrétaire de séance,


Nadine VALLESPI

Le Président,

Pascal RIGOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : CLERMONT AUVERGNE METROPOLE : CONVENTION DE PARTENARIAT PUBLIC-PUBLIC

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de Janvier, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 35
Absents : 22
- Dont suppléés : 2
- Dont représentés : 10
Votants : 45

Date de convocation : le 17 janvier 2025

Présents : M. BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOUVY Philippe, COULON Damien, Mmes FROMAGE Catherine, GILBERTAS Cécile, MM. GUELON Dominique, GUELON René, LUSINIER Jacques, Mmes MATHÉLY Martine, MATHIEU Albane, PACAUD Christine, MM. PAULET Gilles, PÉTEL Gilles, Mme PHAM Catherine, M. PIGOT Pascal, Mme PINET Marie-Josèphe (S), MM. PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mmes ROUX Valérie, SARRE Jocelyne (S), MM. SCALMANA Dominique, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPI Nadine.

Absents : M. BEGON MARGERIDON Laurent a donné pouvoir à Gilles PAULET, M. CHOMETTE Régis, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, Mme CUBIZOLLES Éva, M. DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Michel PONS, M. GAUTHIER Paul, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Jacques LUSINIER, M. HÉRITIER Alain, Mme HUET Pierrette a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. JULIEN Thierry, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Pascal PIGOT, Mme MAUBROU Sandrine, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, PAGES Alexandre, SAUTAREL Jean-François, M. THEBAULT Alain a donné pouvoir à Franck SERRE, Mme TYSSANDIER Martine, M. VEGA Richard a donné pouvoir à Pascal BRUHAT.

Secrétaire de séance : Nadine VALLESPI

Clermont Auvergne Métropole et Mond'Arverne Communauté partagent des ambitions communes en matière de développement et de promotion touristiques. Les deux EPCI ont défini puis voté chacun un schéma touristique pour la période de 2021 à 2026 qui comportent des axes stratégiques et des actions communs et/ou complémentaires. De plus, par délibération du 22 juin 2023, le Conseil communautaire de Mond'Arverne Communauté a voté l'intégration de Mond'Arverne Communauté dans l'actionnariat de la SPL Clermont Auvergne Tourisme et la fusion des offices de tourisme au 1^{er} janvier 2024. Par ailleurs, une délégation de service public dans le cadre d'un groupement d'autorités concédantes entre Clermont Auvergne Métropole et Mond'Arverne communauté pour l'exploitation de l'Office de Tourisme Intercommunautaire par la SPL Clermont Auvergne Volcans a été mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2025.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Clermont Auvergne Métropole assure, en régie, la gestion de la taxe de séjour récoltée par les hébergeurs des 21 communes du

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 23 janvier 2025

Registre des délibérations – n° 25-007

Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20250123-DE-25-007-DE
Date de télétransmission : 28/01/2025
Date de réception préfecture : 28/01/2025

territoire. En 7 ans, la taxe de séjour est passée de 1 330 968,05 € à 1 960 372,84 € (+47,3%). Le volume de la base de données a également augmenté, passant de 513 à 780 hébergements ouverts en 2023 (+52%). Un logiciel métier permet à la direction tourisme en charge de la gestion de la taxe de séjour, d'optimiser la collecte et de gagner en efficacité de gestion.

Clermont Auvergne Métropole établit chaque année des bilans de fréquentation touristique d'après les éléments déclaratifs de taxe de séjour. La Métropole aide également les porteurs de projets dans le cadre de leurs études de marché en fournissant des statistiques touristiques.

Par ailleurs, l'expertise de la direction tourisme de la Métropole en matière de taxe de séjour et de location touristique l'amène à participer à des groupes de travail organisés dans le cadre de rédaction de projets de loi ou d'écriture de textes réglementaires.

Eu égard à la nouvelle destination touristique créée et afin de garantir une équité entre les hébergements des deux territoires dont l'office de tourisme assure désormais la promotion et la commercialisation, la taxe de séjour a été harmonisée entre les deux EPCI dès le 1^{er} janvier 2023. Une nouvelle évolution tarifaire a été votée et est applicable depuis le 1^{er} janvier 2024.

Lauréate de l'appel à projet « Territoires Région Pleine Nature » lancé par la région Auvergne-Rhône-Alpes, Mond'Arverne Communauté renforce sa stratégie touristique pour développer et mettre en valeur les activités de pleine nature sur l'ensemble de son territoire. Impliqué depuis de nombreuses années dans le développement des activités de pleine nature (Pole de Pleine Nature 2014-2020 et 2024-2026), l'EPCI a défini sa stratégie pluriannuelle 2022-2028 autour de 4 axes : Préparer la transformation du territoire par des études, structurer l'offre d'activités de pleine nature, animer le réseau et le territoire, promouvoir la destination et renseigner les visiteurs. Ainsi, le territoire dispose d'une expertise de longue date et ambitionne de renforcer son action dans le cadre de sa nomination « Territoires Région Pleine Nature ».

Mond'Arverne Communauté souhaite bénéficier de l'expertise de la Métropole dans la gestion de la taxe de séjour et disposer de données statistiques fiabilisées pour affiner sa stratégie de développement touristique et accompagner ses porteurs de projets.

La Métropole souhaite, quant à elle, bénéficier de l'expertise de Mond'Arverne Communauté en matière de développement de son offre de tourisme de pleine nature et pour renforcer sa réflexion dans le cadre de la définition et la mise en œuvre de son Schéma de Développement Touristique.

C'est sur la base des éléments précités qu'il est proposé de conclure pour quatre ans, une convention de coopération entre Mond'Arverne Communauté et Clermont Auvergne Métropole. Le partenariat formalisé par cette convention s'articule autour de trois axes :

- la gestion mutualisée de la taxe de séjour et des relations avec les hébergeurs touristiques
- la mise à disposition de statistiques dans le cadre de l'observation touristique de la destination
- la structuration de la filière Pleine Nature

Le budget prévisionnel pour la durée de la convention est le suivant :

Clermont Auvergne Métropole		Mond'Arverne Communauté	
Actions	Coût estimatif	Actions	Coût estimatif
- Gestion mutualisée de la taxe de séjour et des relations avec les hébergeurs touristiques	Temps RH (base 315 heures) + charges de gestion + logiciel	Structuration de la filière Pleine Nature	Temps RH (base 190 heures) :
- Mise à disposition de statistiques dans le cadre de l'observation touristique de la destination	Année 1 : 13 800 € Année 2 : 10 300 € Année 3 : 10 300 € Année 4 : 10 300 €		Année 1 : 4 800 € Année 2 : 4 800 € Année 3 : 4 800 € Année 4 : 4 800 €
Total	44 700 €	Total	19 200 €

Les charges supplémentaires de fonctionnement apparaissant pour Clermont Auvergne Métropole et induites par la réalisation des actions décrites à l'article 4 de la convention, programmées et budgétisées dans la convention d'application annuelle feront l'objet d'un remboursement par Mond'Arverne Communauté sur présentation des justifications des dépenses.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

-DÉCIDE-

- **D'approuver les termes de la convention de coopération pour le développement touristique, telle qu'annexée à la présente délibération, entre Clermont Auvergne Métropole et Mond'Arverne Communauté, pour une durée de 4 ans ;**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à la signer.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

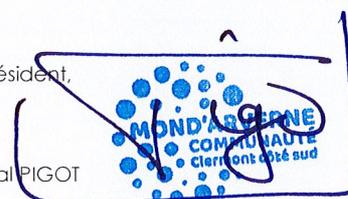
Veyre-Monton
Le 28 janvier 2025

La secrétaire de séance,


Nadine VALLESPI

Le Président,

Pascal PIGOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : REQUALIFICATION PLAGE ET ABORDS DU LAC D'AYDAT : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de Janvier, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 35
Absents : 22
- Dont suppléés : 2
- Dont représentés : 10
Votants : 45

Date de convocation : le 17 janvier 2025

Présents : M. BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOUVY Philippe, COULON Damien, Mmes FROMAGE Catherine, GILBERTAS Cécile, MM. GUELON Dominique, GUELON René, LUSINIER Jacques, Mmes MATHÉLY Martine, MATHIEU Alban, PACAUD Christine, MM. PAULET Gilles, PÉTEL Gilles, Mme PHAM Catherine, M. PIGOT Pascal, Mme PINET Marie-Josèphe (S), MM. PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mmes ROUX Valérie, SARRE Jocelyne (S), MM. SCALMANA Dominique, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPI Nadine.

Absents : M. BEGON MARGERIDON Laurent a donné pouvoir à Gilles PAULET, M. CHOMETTE Régis, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, Mme CUBIZOLLES Éva, M. DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Michel PONS, M. GAUTHIER Paul, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Jacques LUSINIER, M. HÉRITIER Alain, Mme HUET Pierrette a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. JULIEN Thierry, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Pascal PIGOT, Mme MAUBROU Sandrine, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, PAGES Alexandre, SAUTAREL Jean-François, M. THEBAULT Alain a donné pouvoir à Franck SERRE, Mme TYSSANDIER Martine, M. VEGA Richard a donné pouvoir à Pascal BRUHAT.

Secrétaire de séance : Nadine VALLESPI

Le lac d'Aydat, et plus particulièrement le village de Sauteyras, concentrent la plus forte fréquentation touristique du territoire intercommunal. Propriété de la Fondation Jean Moulin, le lac et sa grande plage sont aujourd'hui gérés, par l'intermédiaire d'un bail emphytéotique, par Mond'Arverne communauté. Le site a connu une première requalification de 2006 à 2008 ayant abouti notamment à la construction d'un bâtiment de 700 m² accueillant le siège de l'Office de tourisme intercommunal et l'école de voile. Depuis le 1er janvier 2024, c'est la Société Publique Locale « Clermont Auvergne Volcans » qui occupe ces bâtiments et gère à la fois l'accueil touristique d'Aydat et l'école de voile.

Le site de Sauteyras est principalement dédié au tourisme et aux loisirs. Y sont regroupés dans un espace réduit autour de la plage plusieurs restaurants, hébergements touristiques, ainsi qu'un espace réservé aux activités sportives et récréatives géré par la commune d'Aydat.

Au vu de l'obsolescence d'une partie du site (parking, hangar, jeux pour enfant), des enjeux de préservation de la zone (réchauffement climatique, surfréquentation) et des nouvelles attentes de visiteurs (qualité, rafraîchissement), Mond'Arverne communauté envisage de mener une série de travaux dans le but de moderniser les lieux, d'améliorer la qualité de l'accueil et d'augmenter l'offre de services. La valorisation paysagère du site, la répartition des fréquentations et la préservation des ressources devront guider cette requalification, inscrite au projet de territoire et dans la stratégie intercommunale de développement touristique. Enfin, le projet s'insère dans une dynamique d'évolution globale et partenariale du site, avec la commune d'Aydat, et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, co-maîtres d'ouvrage de la requalification du boulevard du lac et de l'ancienne colonie de vacances.

Les réflexions et concertations préparatoires ont aujourd'hui permis de définir un programme ambitieux et des attentes précises vis-à-vis de l'évolution des lieux. Dans une volonté de renaturation et de désimperméabilisation du site, d'amélioration de la qualité de l'accueil et d'adaptation aux nouvelles attentes des clientèles, un maître d'œuvre a été recruté afin de concevoir un projet à la hauteur de ces attentes.

Le site reflètera les valeurs portées par la collectivité, qui souhaite initier au développement durable, aider à comprendre les ensembles paysagers et sensibiliser les visiteurs aux défis climatiques et environnementaux de demain.

Les travaux du maître d'œuvre ont permis de finaliser la phase esquisse et de définir le plan de financement prévisionnel, qui est le suivant :

Dépense prévisionnelle	Montant HT en euros
Travaux	995 000 €
Maitrise d'œuvre	131 000 €
Etudes	88 000€
Aléas	36 000€
TOTAL	1 250 000 €

Recette prévisionnelle	Montant HT en euros
Région Auvergne Rhône Alpes 40 %	500 000 €
Département du Puy-de-Dôme 20 %	250 000 €
Etat (DETR)	150 000 €
Agence de l'eau Loire-Bretagne (des-imperméabilisation/renaturation)	100 000 €
Autofinancement 20 %	250 000€
TOTAL	1 250 000€

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

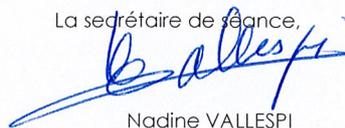
-DÉCIDE-

- **D'approuver le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessus,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches relatives aux demandes de subventions nécessaires pour le financement de ce projet,**
- **D'autoriser Monsieur le président, ou son représentant, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 28 janvier 2025

La secrétaire de séance,



Nadine VALLESPI

Le Président,

Pascal PIGOT

